

## Défaut d'assurance qualité sur des dossiers de fabrication d'Areva pour des équipements du parc nucléaire d'EDF : pas de remise en cause de la sûreté

EDF a été informée par Areva des premiers résultats de l'audit qualité mené depuis la fin 2015 sur son site de fabrication de Creusot Forge.

Dans le cadre de la mission de vérification de conformité des activités passées de Creusot Forge, Areva a mis en évidence l'existence de dossiers supplémentaires contenant des informations n'apparaissant pas dans le rapport de fin de fabrication de plusieurs composants d'équipements du parc nucléaire.

L'accumulation de ces constats de non-conformité relevés sur les fabrications de Creusot Forge constitue un défaut au titre de l'assurance qualité. Ce défaut d'assurance qualité, dit « générique » car concernant plusieurs centrales nucléaires, a été déclaré par EDF le lundi 13 juin 2016 à l'Autorité de sûreté nucléaire et classé au niveau 0 en deçà de l'échelle INES, échelle internationale de classement des événements nucléaires qui comprend 7 niveaux.

Le 16 août, EDF a transmis à l'ASN un rapport complémentaire d'évènement significatif de sûreté sur la base du bilan d'Areva daté du 11 juillet. Areva a terminé l'analyse de ces dossiers et a établi 7 nouveaux constats par rapport au bilan intermédiaire du 13 juin 2016 ([cf. note d'information publiée sur le site edf](#)).

Le nombre total des constats s'élève à 87 et concernent 24 réacteurs. Ces constats ont tous fait l'objet d'une communication auprès de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et les éléments de démonstration apportés à l'ASN ont permis la poursuite de l'exploitation des réacteurs concernés et d'obtenir les autorisations de redémarrage des réacteurs qui étaient en arrêt pour maintenance.

Pour un seul de ces constats (déjà cité dans la note du 13 juin), concernant le réacteur n°2 de Fessenheim les caractérisations se poursuivent. L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) est régulièrement informée de l'avancement de ces analyses. Un programme de travail visant à obtenir l'autorisation de redémarrage de l'unité de production n°2 a également été présenté à l'ASN.

Les sites concernés sont : Belleville (unité 1), Blayais (unité n°1, 3 et 4), Bugey (unités n°2, n°3 et n°4), Cattenom (unité n°1), Chinon (unités n°1 et n°3), Civaux (unité n°2), Dampierre (unités n°1, n°3 et n°4), Fessenheim (unité n°1 et 2), Golfech (unité n°2), Gravelines (unité n°2, n°3), Paluel (unité n°1), Saint-Laurent (unités n°1 et n°2) et Tricastin (unités n°2 et n°3).

L'ASN a décidé de reclasser cet ESS générique au niveau 1 de l'échelle INES qui en compte 7

Les analyses mécaniques de ces non-conformités identifiées ne présentent pas d'éléments venant remettre en cause l'intégrité et la sûreté des équipements concernés.

Acteur majeur de la transition énergétique, le Groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergies et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé sur l'énergie nucléaire, l'hydraulique, les énergies nouvelles renouvelables et le thermique. Le Groupe participe à la fourniture d'énergies et de services à environ 37,8 millions de clients, dont 28,3 millions en France. Il a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires consolidé de 75 milliards d'euros dont 47,2% hors de France. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris.